



POLITIQUE D’AFFILIATION

Saison 2022-2023

TABLE DES MATIÈRES

1	POURQUOI S’AFFILIER À GYMNASTIQUE QUÉBEC	4
1.1	SERVICES ADMINISTRATIFS	4
1.2	SERVICES TECHNIQUES	4
2	INFORMATIONS GÉNÉRALES	5
2.1	PÉRIODE	5
2.2	GRILLE DE TARIFICATION	5
2.3	PAIEMENT	5
2.4	REMBOURSEMENT ET TRANSFERT	5
3	AFFILIATION DES MEMBRES COLLECTIFS (CLUBS)	6
3.1	CRITÈRES D’ADMISSIBILITÉ	6
3.2	MODALITÉS	6
3.3	PROCÉDURE	6
3.3.1	FORMULAIRE AFFILIATION	6
3.3.2	FORMULAIRE ATTESTATION SUR L’HONNEUR	6
3.4	FACTURATION	7
4	AFFILIATION DES MEMBRES	8
4.1	CRITÈRES D’ADMISSIBILITÉ	8
4.1.1	AFFILIATION VIA UN MEMBRE COLLECTIF	8
4.1.1.1	MODALITÉS	8
4.1.1.2	PROCÉDURE	8
4.1.1.3	FACTURATION	9
4.1.1.4	CHANGEMENT DE CATÉGORIE	9
4.1.1.5	CHANGEMENT DE CLUB	9
4.1.2	AFFILIATION VIA GYMQC	9
4.1.2.1	OFFICIELS	9
4.1.2.1.1	CRITÈRES D’ADMISSIBILITÉ	9
4.1.2.1.2	MODALITÉS	10
4.1.2.1.3	PROCÉDURE	10
4.1.2.1.4	FACTURATION	10
4.1.2.2	AUTRES PERSONNES	10
4.1.2.2.1	CRITÈRES D’ADMISSIBILITÉ	10
4.1.2.2.2	MODALITÉS	10
4.1.2.2.3	PROCÉDURE	11

4.1.2.2.4	FACTURATION.....	11
5	AFFILIATION DES MEMBRES POLITIQUES (ARG).....	12
5.1	CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ.....	12
5.2	MODALITÉS.....	12
5.3	PROCÉDURE.....	12
5.4	FACTURATION.....	13
6	AFFILIATION DES MEMBRES CORPORATIFS	14
6.1	CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ.....	14
6.2	MODALITÉS.....	14
6.3	PROCÉDURE.....	14
6.4	FACTURATION.....	14
7	AFFILIATION DES MEMBRES HONORAIRES	15
7.1	CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ.....	15
7.2	MODALITÉS.....	15
7.3	PROCÉDURE.....	15
7.4	FACTURATION.....	15

1 POURQUOI S’AFFILIER À GYMNASTIQUE QUÉBEC

La Fédération offre des services de qualité à l’ensemble de ses membres, sur le volet administratif et technique.

Tous les membres (clubs, administrateurs, entraîneurs, moniteurs, athlètes, officiels) doivent être affiliés afin de pouvoir en bénéficier.

1.1 SERVICES ADMINISTRATIFS

- Support administratif au téléphone et par courriel
- Gestion des programmes d’assurances
 - Responsabilité civile générale (*clubs OBNL seulement*)
 - Responsabilité civile des administrateurs et dirigeants (*clubs OBNL seulement*)
 - Accident et voyage (*pour tout membre affilié*)
- Accès aux programmes d’assurance à prix réduits (*clubs OBNL seulement*)
- Accès aux services juridiques du [RLSQ](#) à prix réduit
- Production du [Règlement de sécurité](#)
- Accès à l’Assemblée générale annuelle
- Représentativité auprès des instances gouvernementales
- Représentativité auprès de [Gymnastique Canada](#)
- [Fondation des amis de la gymnastique](#) (*bourses pour athlètes et entraîneurs*)
- Gestion des programmes de bourses externes
- [Reconnaissance des athlètes de haut niveau](#) (*Excellence, Élite, Relève*)
- Visibilité médiatique des athlètes québécois
- Diffusion d’information via les différentes plateformes de GYMQC

1.2 SERVICES TECHNIQUES

- Assistance technique au téléphone et par courriel
- Production des calendriers d’activités (*compétitions, camps de développement, etc.*)
- Stages de formation du [Programme national de certification des entraîneurs](#) (PNCE)
- [Stages de formations](#) pour les officiels
- Ateliers de formation en région
- Développement de programmes gymniques régionaux et provinciaux
- Production de la documentation technique
- Régie de compétitions
- Compilation des résultats de compétitions
- Soutien aux comités organisateurs de compétitions
- Production des [Politiques, règlements et procédures](#) (PRP)
- Organisation et tenue de différents camps d’entraînement
- Organisation du RDV des régions, RDV GYMQC et la Soirée de la Présidente
- Commande et distribution des vêtements d’identification des délégations québécoises
- Coordination des déplacements lors d’évènements d’envergure
- Gestion du contenu de la plateforme éducative [Athlek](#)

2 INFORMATIONS GÉNÉRALES

2.1 PÉRIODE

La période d'affiliation s'étend du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023.

2.2 GRILLE DE TARIFICATION

La grille est disponible sur notre [site web](#) dans la section *Documents*.

2.3 PAIEMENT

Le paiement des affiliations se fait par virement Interac, dépôt direct ou par chèque, à l'ordre de Gymnastique Québec et envoyé par la poste. Pour obtenir les modalités de paiement, communiquez avec l'[agente des services aux membres](#).

2.4 REMBOURSEMENT ET TRANSFERT

Les affiliations ne sont ni transférables à une autre personne, ni remboursables.

3 AFFILIATION DES MEMBRES COLLECTIFS (CLUBS)

Un club affilié à la fédération est un membre collectif.

Les membres collectifs sont constitués des clubs offrant des services reliés à la gymnastique artistique, à la gymnastique rythmique, aux sports de trampoline et à toute autre discipline régie par la Fédération internationale de gymnastique (FIG) œuvrant au Québec.

3.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible à devenir un membre collectif, le club doit :

- avoir un [numéro d'entreprise du Québec](#) (NEQ)
- être à jour au [Registraire des entreprises](#)
- résider sur le territoire de la province du Québec
- avoir une assurance responsabilité civile générale avec une couverture d'au minimum 5 millions de dollars
- adhérer aux politiques, règlements, procédures et codes de conduites de Gymnastique Québec

3.2 MODALITÉS

Tous les clubs devront être affiliés au plus tard le 15 octobre 2022.

3.3 PROCÉDURE

Tous les clubs devront avoir rempli les formulaires ci-dessous, au plus tard le 15 octobre 2022, afin de finaliser leur affiliation :

- *Formulaire d'affiliation 2022-2023* – onglet « CLUB »
- Deux (2) formulaires d'attestation sur l'honneur

3.3.1 FORMULAIRE AFFILIATION

En début d'année gymnique, GYMQC renouvellera automatiquement l'affiliation annuelle à titre de membres collectifs de tous les clubs qui ont été actifs l'année précédente et procédera à l'affiliation des nouveaux membres qui se joignent à la communauté.

Tous les clubs devront nous transmettre leurs informations via le *Formulaire d'affiliation 2022-2023* de vos membres individuels, en remplissant l'onglet « CLUB ».

Pour les nouveaux clubs, il suffit de remplir le *Formulaire d'adhésion nouveau club* disponible dans la section Formulaires de notre [site web](#).

3.3.2 FORMULAIRE ATTESTATION SUR L'HONNEUR

La vérification d'antécédent judiciaire (VAJ) est obligatoire. Il est de la responsabilité des dirigeants des clubs de s'assurer de la validité des VAJ des différents intervenants dans leur organisme. Vous devez avoir en votre possession les preuves des vérifications de vos employés. Cependant, vous n'avez pas besoin de nous les transmettre. Nous vous demandons simplement de remplir les deux formulaires d'attestation sur l'honneur, disponible sur la plateforme Survey Monkey.

Ces formulaires attestent que le club a procédé à la vérification des antécédents judiciaires de tous ses employés âgés de 18 ans et plus : administrateurs, dirigeants, entraîneurs, etc. Il doit être signé par le président ainsi qu'un membre du conseil d'administration. **La même personne NE PEUT PAS signer sous les deux titres**. Si votre club n'a pas de président, nous demandons de faire signer le formulaire par le directeur général ou un autre membre du conseil d'administration, et de nous mentionner son titre respectif.

Formulaire attestation sur l'honneur 2022-2023 :

- **Président** : <https://fr.surveymonkey.com/r/B3P33HJ>
- **Membre CA** : <https://fr.surveymonkey.com/r/GYCYRK2>

Pour tous les détails, veuillez consulter la *Procédure de vérification des antécédents judiciaires* disponible à la page *Politique* de la section *Sport sécuritaire* de notre [site web](#). Pour toutes questions, veuillez communiquer avec l'[agente aux opérations](#).

3.4 FACTURATION

La facture d'affiliation sera envoyée à tous les membres collectifs (clubs) au cours du mois de septembre 2022. Celle-ci confirmera votre adhésion à titre de membre collectif pour la saison 2022-2023. Le montant de base facturé est déterminé selon le nombre de pratiquants et le niveau d'un club (**en référence à l'année gymnique précédente, soit la saison 2021-2022**).

CATÉGORIES	PRIX
Nouveau club (100 membres et moins)	179 \$
Club récréatif (50 membres et moins) et club ACRO	357 \$
Club récréatif et club GR	595 \$
Club récréatif et circuit régional	1 304 \$
Club récréatif, circuit régional (et 5 athlètes ou moins compétitifs PROV-NAT)	1 304 \$
Club récréatif et compétitif CR-PROV-NAT (moins de 2 500 membres)	2 310 \$
Club récréatif et compétitif CR-PROV-NAT (plus de 2 500 membres)	4 725 \$

4 AFFILIATION DES MEMBRES

Une personne affiliée à un club est un membre individuel.

Les membres individuels sont de deux ordres et constitués des :

A. Membres pratiquants

En l'occurrence des personnes physiques (parents ou tuteurs en cas de mineur) qui pratiquent l'une ou l'autre des activités gymniques. Dans le cas d'un pratiquant d'âge mineur, il est entendu que le parent ou le titulaire de l'autorité parentale exercera les droits de son enfant

B. Membres non pratiquants

En l'occurrence des personnes physiques qui souscrivent aux buts et objets de la Fédération.

4.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible à devenir un membre individuel; la personne doit :

- Adhérer aux politiques, règlements, procédures et codes de conduites de Gymnastique Québec
- Accepter qu'une vérification de ses antécédents judiciaires soit effectuée suivant les modalités prévues à la [Politique](#) (18 ans et +)

4.1.1 AFFILIATION VIA UN MEMBRE COLLECTIF

Lorsqu'un membre s'affilie directement auprès de son club (membre collectif).

4.1.1.1 MODALITÉS

Tous les membres individuels doivent être affiliés au plus tard le 15 octobre 2022.

Les nouveaux athlètes du secteur récréatif qui joignent un club en cours de saison doivent être affiliés à chacune des sessions offertes par le club (automne/hiver/ printemps/été). Prendre note qu'un nouvel athlète se joignant à un club en cours d'année devra payer le plein tarif pour son affiliation.

4.1.1.2 PROCÉDURE

Le club a l'obligation d'affilier tous ses membres individuels à la Fédération.

Pour ce faire, vous devez remplir le *Formulaire d'affiliation 2022-2023* disponible sur le [site web](#) de GYMQC dans la section Formulaires et le retourner au [spécialiste informatique](#), par courriel. Pour que votre fichier soit accepté et traité, vous devez obligatoirement compléter TOUS les champs demandés et nous le transmettre en format EXCEL. Aucun fichier PDF ne sera accepté.

En début de saison gymnique (septembre 2022), vous devez OBLIGATOIREMENT compléter les onglets nommés « club », « administration », « listes d'envoi courriel » et « consentements ».

Pour affilier vos nouveaux membres en cours de saison, veuillez envoyer ce formulaire à chaque session (automne/hiver/printemps/été). Prendre note que

pour les fêtes d'enfants, groupe préscolaire ou scolaire, l'affiliation d'un jour (1 jour) est obligatoire. Si les mêmes enfants viennent à votre club à répétition, par exemple tous les vendredis, vous pouvez les affilier à titre d'athlète récréatif.

4.1.1.3 FACTURATION

Une fois le formulaire d'affiliation reçu par notre spécialiste informatique, la facture sera acheminée au club par courriel par l'agente des services aux membres.

4.1.1.4 CHANGEMENT DE CATÉGORIE

Prendre note qu'une demande d'étude de cas peut être nécessaire. Les conditions énoncées dans les *Politiques, Règlements et Procédures (PRP)*, disponibles sur le [site web](#), doivent être respectées pour que le changement de catégorie soit accepté.

Une fois que vous avez obtenu l'accord du mandataire de la discipline, vous êtes autorisés à procéder (ou non) à un changement de niveau.

4.1.1.5 CHANGEMENT DE CLUB

Un athlète ou un entraîneur qui change de club en cours d'année gymnique, durant les compétitions ou durant l'été, doit obligatoirement déclarer cette migration à GYMQC via le *Formulaire de transfert de club*, disponible sur le [site web](#), dans la section *Formulaires*. Vous devez le faire parvenir au mandataire de la discipline. Les conditions énoncées dans les *Politiques, Règlements et Procédures (PRP)*, disponibles sur le [site web](#), doivent être respectées pour que le transfert de club soit accepté.

4.1.2 AFFILIATION VIA GYMQC

Lorsqu'un membre doit s'affilier directement auprès de GymQC.

4.1.2.1 OFFICIELS

Un juge affilié à la fédération est un membre individuel.

4.1.2.1.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible à devenir un membre individuel directement affilié à la fédération, la personne doit :

- vouloir s'impliquer en tant qu'officiel
- avoir 14 ans durant l'année civile en cours
- fournir une preuve de vérification de ses antécédents judiciaires valide suivant les modalités prévues à la [Politique](#)
- participer au stage annuel de formation
- adhérer aux politiques, règlements, procédures et codes de conduites de Gymnastique Québec
-

4.1.2.1.2 MODALITÉS

En début de saison, tous les officiels doivent être affiliés au plus tard le 31 octobre 2022. Les nouveaux juges qui se joignent en cours de saison doivent être affiliés le plus rapidement possible. L'affiliation est un prérequis pour vous inscrire à un stage de formation, faire une évaluation, juger ou participer à une activité de Gymnastique Québec.

4.1.2.1.3 PROCÉDURE

Chaque officiel a l'obligation de procéder à son affiliation

En début de saison (septembre-octobre 2022), vous devez OBLIGATOIREMENT remplir le *Formulaire d'affiliation officiel 2022-2023*, disponible sur le site Survey Monkey, en cliquant sur le lien suivant : <https://fr.surveymonkey.com/r/Formulaire-Affiliation-Officiel-saison2022-2023>.

Dans ce formulaire, vous serez invité déposer votre preuve de vérification d'antécédents judiciaires (ne s'applique pas aux officiels mineurs).

À la dernière page, vous devrez choisir votre catégorie d'affiliation, puis procéder au paiement avec votre carte, dans l'espace prévu à cet effet, qui est géré par la plateforme Stripe.

4.1.2.1.4 FACTURATION

La dernière page du formulaire est destinée au paiement. Grâce à la plateforme Stripe, nous avons pu intégrer le paiement par carte.

Vous recevrez un courriel de confirmation contenant votre facture.

Aucune facture « manuelle » ne sera transmise par GymQC

4.1.2.2 AUTRES PERSONNES

Tout autre personne affiliée directement à la fédération est un membre individuel.

4.1.2.2.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible à devenir un membre individuel directement affilié à la fédération, la personne doit :

- Adhérer aux politiques, règlements, procédures et codes de conduites de Gymnastique Québec
- fournir une preuve de vérification de ses antécédents judiciaires valide suivant les modalités prévues à la [Politique](#)

4.1.2.2.2 MODALITÉS

Ce type d'affiliation s'adresse aux membres qui ne sont pas affiliés via un membre collectif et qui ne sont pas des officiels.

Par exemple, un professeur de danse, de yoga/Pilates, un chorégraphe ou tout autre individu désirant faire partie de la collectivité (ou communauté) gymnique du Québec.

4.1.2.2.3 PROCÉDURE

Chaque personne a l'obligation de procéder à son affiliation

En début de saison (septembre-octobre 2022), vous devez OBLIGATOIREMENT remplir le *Formulaire d'affiliation membre individuel (autres) 2022-2023*, disponible sur le site Survey Monkey, en cliquant sur le lien suivant : [insérer le lien](#).

Dans ce formulaire, vous serez invité déposer votre preuve de vérification d'antécédents judiciaires (ne s'applique pas aux personnes mineurs).

À la dernière page, vous devrez procéder au paiement avec votre carte, dans l'espace prévu à cet effet, qui est géré par la plateforme Stripe.

4.1.2.2.4 FACTURATION

La dernière page du formulaire est destinée au paiement. Grâce à la plateforme Stripe, nous avons pu intégrer le paiement par carte.

Vous recevrez un courriel de confirmation contenant votre facture.

Aucune facture « manuelle » ne sera transmise par GymQC

5 AFFILIATION DES MEMBRES POLITIQUES (ARG)

Une association régionale affiliée à la fédération est un membre politique.

Les membres politiques sont constitués par les dix-neuf (19) associations régionales affiliées à la Fédération qui respecte les exigences pertinentes de la Politique des associations régionales de la Fédération de Gymnastique du Québec, tel que cette Politique peut être amendé par la Fédération.

Le délégué de chaque membre politique de la Fédération a droit de participer à toutes activités de la Fédération, de recevoir les avis de convocation aux assemblées des membres, d'assister à ces assemblées, d'y prendre parole et d'y voter. La disparition des votes est indiquée dans les Règlements généraux.

5.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible à devenir un membre politique; l'ARG doit :

- avoir un siège social sur son territoire
- être constituée de membres individuels qui résident, travaillent ou s'entraînent dans sa région
- œuvrer au Québec
- être un organisme incorporé selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec
- regrouper la majorité des membres collectifs de GYMQC qui sont sur son territoire
- adhérer aux politiques, règlements, procédures et codes de conduites de Gymnastique Québec

5.2 MODALITÉS

Chaque association régionale de gymnastique doit s'être affiliée au plus tard le 15 octobre 2022.

En début de saison, vous devez OBLIGATOIREMENT nous transmettre plusieurs documents afin d'être éligible au soutien financier accordé par GymQC.

- Formulaire d'affiliation
- AGA - avis de convocation
- AGA - procès-verbal
- Bilan-rapport annuel
- Calendrier annuel
- États financiers
- Règlements généraux
- REQ : dossier MAJ
- Formulaire d'attestation sur l'honneur

5.3 PROCÉDURE

Nous devons avoir dans nos bases de données les informations concernant toutes les personnes impliquées dans les associations régionales, pour des raisons d'assurances ainsi que pour avoir les dates de la dernière vérification des antécédents judiciaires.

L'ARG a l'obligation d'affilier tous ses membres à la Fédération à titre de membres individuels :

- Président
- Vice-Président
- Trésorier
- Secrétaire
- Administrateur
- Coordonnateur régional

En début de saison gymnique (septembre 2022), vous devez OBLIGATOIREMENT compléter les onglets nommés « ARG » et « consentement ».

Pour ce faire, vous devez remplir le *Formulaire d'affiliation ARG 2022-2023*, disponible sur le [site web](#) de GYMQC dans la section *Formulaires*. Pour que votre fichier soit accepté et traité, vous devez obligatoirement compléter TOUS les champs demandés et le retourner au [spécialiste informatique](#), par courriel.

5.4 FACTURATION

Il n'y a aucuns frais pour les associations régionales

6 AFFILIATION DES MEMBRES CORPORATIFS

Les organismes (municipalités, centre de services scolaires ou autres) sont des membres corporatifs.

Les membres corporatifs n'ont pas comme tel le droit d'assister aux assemblées des membres, mais ils peuvent, par lettre remise au secrétaire de la Fédération, désigner un représentant pour assister à une assemblée à titre d'observateurs. Tout membre corporatif peut en tout temps destituer son représentant en l'avisant par écrit ainsi que le secrétaire de la Fédération. Les membres corporatifs ne sont pas éligibles comme administrateurs et n'ont pas le droit de voter lors des assemblées.

6.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible à devenir un membre corporatif, l'organisme doit :

- œuvrer au Québec
- être un organisme incorporé selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec
- être intéressé à la promotion de la gymnastique
- adhérer aux politiques, règlements, procédures et codes de conduites de Gymnastique Québec

6.2 MODALITÉS

Ce type d'affiliation s'adresse aux organismes intéressés à la promotion de la gymnastique artistique, à la gymnastique rythmique, aux sports de trampoline et à toute autre discipline régie par la Fédération internationale de gymnastique (FIG) œuvrant au Québec.

6.3 PROCÉDURE

En début de saison gymnique (septembre 2022), vous devez obligatoirement remplir le *Formulaire d'affiliation membre corporatif 2022-2023*, disponible sur le [site web](#) de GYMQC dans la section *Formulaires*. Pour que votre fichier soit accepté et traité, vous devez obligatoirement compléter TOUS les champs demandés ainsi que les consentements. Vous devez le retourner au [spécialiste informatique](#), par courriel.

6.4 FACTURATION

Il n'y a aucun frais pour les membres corporatifs.

7 AFFILIATION DES MEMBRES HONORAIRES

Les membres honoraires sont nommés à ce titre par le conseil d'administration.

Les membres honoraires ou leurs représentants peuvent participer aux activités de la Fédération, assister aux assemblées et sont éligibles comme administrateurs, mais ils n'ont pas le droit de voter lors des assemblées des membres ni d'y prendre parole.

7.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Les membres honoraires sont constitués des personnes physiques ou corporations. Une corporation doit désigner un représentant et en aviser par écrit la Fédération. Elle peut le destituer en tout temps et en aviser la Fédération par écrit.

7.2 MODALITÉS

Ce type d'affiliation s'adresse aux membres nommés par le conseil d'administration que la Fédération désire honorer d'une manière spéciale en raison de services rendus ou de dons offerts à la cause de la gymnastique.

7.3 PROCÉDURE

Il n'y a pas de procédure pour afin de devenir un membre honoraire puisque celui-ci est nommé à ce titre par le conseil d'administration.

7.4 FACTURATION

Il n'y a aucun frais pour les membres honoraires.